

 COMMUNE DE ROBION	ARRETE 2025-370 ARRETE DU MAIRE Portant alignement
---	---

6.4.2 – Alignement parcelle BI 184

Le Maire de Robion

Vu la demande en date du 15 décembre 2025 par laquelle le cabinet ATGTSM sis 35 allée des Artisans, route de Robion – 84300 CAVAILLON, demande l'alignement de la parcelle cadastrée section BI numéro 184 située aux abords du chemin de la Gare et du chemin des Cléments sur le territoire de la commune de ROBION,

Vu le Code de la voirie routière (articles L 112-1 à L 112-7, L 116-1 à L 116-8, L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 116-1 et R 116-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'absence de plan d'alignement sur la commune de ROBION,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'alignement du chemin de la Gare et du chemin des Cléments au droit de la parcelle communale cadastrée section BI numéro 184 à Robion (84440), est défini par le trait rose sur le plan annexé.

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télerecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Fait à Robion, le 30 décembre 2025.

Le Maire,
Patrick SINTES.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
affiché le 31 décembre 2025
Le Maire, Patrick SINTES

